



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de NEUVIC

L'an deux mil vingt six, le treize janvier, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de NEUVIC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Dominique MIERMONT.

Étaient présents : Mme Dominique MIERMONT, Mme Céline CONDAMINAT, Mme Delphine LAMOTHE, M. Philippe BETOULE, Mme Fanny CHASSAGNARD, M. Jean JOURDE, M. Sylvain NOEL, Mme Joëlle JOSEPH, Mme Nathalie BUGEAT, M. Jean-Marc BOULEAU, M. Thierry MURAT, Mme Christine MAURY.

Étaient absents excusés : M. Pierre BERTRANDY, Mme Rosa-Line GOURRAUD, Mme Danielle PRADEL.

Étaient absents non excusés : Mme Catherine LARTIGAUT, Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO, M. Guillaume REPEZZA.

Procurations : M. Pierre BERTRANDY en faveur de M. Jean JOURDE, Mme Rosa-Line GOURRAUD en faveur de M. Jean-Marc BOULEAU, Mme Danielle PRADEL en faveur de Mme Dominique MIERMONT.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 12

Secrétaire : Mme Nathalie BUGEAT.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-001 : APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER DECEMBRE 2025

Madame le Maire propose le compte-rendu / procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 1ER DECEMBRE 2025, sous couvert de Madame Nathalie BUGEAT, secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Neuvic, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Dominique MIERMONT (Maire), Mme Céline CONDAMINAT, M. Philippe BÉTOULE, M. Sylvain NOËL, M. Jean-Marc BOULEAU, M. Pierre BERTRANDY, Mme Nathalie BUGEAT, Mme Christine MAURY, M. Thierry MURAT, Mme Delphine LAMOTHE, Mme Joëlle JOSEPH, Mme Danielle PRADEL, M. Jean JOURDE, M. Guillaume REPEZZA.

ABSENTS EXCUSÉS : Rosa-Line GOURAUD a donné procuration à Jean-Marc BOULEAU, Mme Nathalie HERNANDEZ, Mme Catherine LARTIGAUD et Mme Fanny CHASSAGNARD sont non représentées.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nathalie BUGEAT a été désignée secrétaire de séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE Madame le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à M.Louis LAUSSINE ancien élu de la commune.
(L'assemblée observe une minute de silence).

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la précédente séance.

VOTE : Adopté à la majorité (2 abstentions).

2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ACSEN (CYCLE ÉQUITATION)

Exposé : Mme Delphine LAMOTHE explique que 17 élèves de CM1, membres de l'association sportive, ont bénéficié d'un cycle d'équitation comprenant 6 séances au tarif de 11 euros par enfant. Le coût total restant à charge pour la commune s'élève à 918 euros.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

3. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

Exposé : Madame le Maire explique que Mme Nora Lou CHAMPANET effectue actuellement des heures d'animation (5h hebdomadaires) à la garderie auroès des enfants. Il est proposé au Conseil de pérenniser cette situation par la titularisation de l'agent sur le poste.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

4. OUVERTURE ANTICIPÉE DE 25% DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2025 SUR 2026

Exposé : Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une délibération récurrente permettant d'engager les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2026. Le détail des comptes concernés a été transmis aux conseillers.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

5. DÉCISION MODIFICATIVE : BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Exposé : Mme Céline CONDAMINAT informe le Conseil de la nécessité d'un ajustement budgétaire (augmentation des charges de personnel), les crédits alloués initialement s'étant révélés insuffisants.

Teneur des débats : M. Thierry MURAT souligne que les dépenses ont été supérieures aux prévisions. Mme CONDAMINAT répond que la gestion a dû s'adapter aux manques, nécessitant le recrutement de saisonniers dans l'urgence. M. MURAT regrette l'absence de bilan pour le camping. Mme CONDAMINAT précise que le bilan est désormais disponible et que l'ensemble est excédentaire pour cette première année de budget annexe. M. Pierre BERTRANDY estime dommage de ne pas intégrer ces éléments au budget principal. Mme CONDAMINAT rappelle que le bénéfice doit être réinvesti dans le camping et suggère la création d'une commission dédiée. M. Guillaume REPEZZA note la complexité d'avoir une telle flexibilité de gestion.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

6. DÉCISION MODIFICATIVE : BUDGET ANNEXE DU CINÉMA

Exposé : Mme Céline CONDAMINAT explique que la commune avance les frais de médiateur. Ces sommes sont remboursées par la suite, nécessitant une écriture d'augmentation des charges de personnel.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

7. DÉCISION MODIFICATIVE : BUDGET ANNEXE DU CCAS (ACQUISITION VÉHICULE)

Exposé : Madame le Maire présente le projet de mise à disposition d'une voiture sans permis pour favoriser la mobilité des Neuvicais sur le territoire. Elle précise que ce service doit être

soigneusement encadré pour maîtriser les coûts. Cette acquisition est possible grâce à une subvention d'Etat.

Teneur des débats : Mme Christine MAURY craint une gestion compliquée (risques d'accidents, responsabilité). Madame le Maire indique avoir contacté HHC et qu'une réflexion est engagée avec le syndicat de La Diège, la gestion interne étant impossible. Elle rappelle que le territoire fait remonter d'importants besoins en mobilité. M. Pierre BERTRANDY cite l'exemple de l'application « Bpop » dans le sud de la France qui utilise un système coopératif via une application. Mme CONDAMINAT assure que les conditions seront définies et souligne le service rendu aux familles. Mme Delphine LAMOTHE reconnaît la complexité mais valide le besoin. Mme MAURY insiste sur le coût élevé de l'assurance pour ce type de véhicule. Mme CONDAMINAT précise que le financement relèvera du budget du CCAS, et non de la Mairie. M. MURAT interroge sur l'utilisation du budget du CCAS, ayant l'impression qu'il est peu utilisé.

VOTE : Adopté à la majorité (2 abstentions).

8. ADHÉSION DE LA COMMUNE DE PALISSE ET MODIFICATION STATUTS DU SIVOM DU RIFFAUD

Exposé : M. Philippe BÉTOULE donne lecture des modifications statutaires nécessaires pour acter l'entrée de la commune de Palisse dans le SIVOM.

Teneur des débats : Mme Christine MAURY interroge sur le cas de la commune de Lamazière. M. BÉTOULE répond que cela se fera dans un second temps.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

9. APPROBATION DU RAPPORT TECHNIQUE ANNUEL DU SIVOM DU RIFFAUD

Exposé : M. Pierre BERTRANDY présente le rapport annuel (disponible en mairie). Il précise que les budgets annexes (eau et assainissement) constituent le budget principal. Points clés :

- Le coût moyen de fonctionnement 2024 est supérieur aux recettes.
- Le réseau est très étendu (110 km), soit 4 à 5 fois la moyenne nationale.
- Le prix de l'eau augmentera en 2026 (1 euro le m³ HT).
- Projets PGSSE : nouvelle station de traitement (Theil), prélèvement dans la Triouzoune et réhabilitation de la station d'épuration de Liginiaç.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

10. CONVENTIONS D'OCCUPATION DU « CLUBHOUSE » ET TARIFS

Exposé : Suite à l'inauguration du bâtiment (espace convivial rugby et salle de réunion), Madame le Maire propose les tarifs suivants :

- Redevance Club : 50 € / an.
- Associations (salle de réunion) : 10 €.
- La convention est d'un an reconductible, le nettoyage à charge des usagers, les animaux interdits.

Teneur des débats : Mme Christine MAURY aurait préféré un tarif unique pour tous les usagers. Madame le Maire justifie l'écart par la différence d'utilisation. M. Jean-Marc BOULEAU rappelle que l'interdiction des animaux ne peut s'appliquer aux chiens guides d'aveugles (Loi de 2005). Mme CONDAMINAT demande l'ajout d'une clause prévoyant 1 à 2 visites de contrôle annuelles.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1. Tiers-Lieu En réponse à M. MURAT, Madame le Maire détaille l'avancement : une première tranche (97 273 €) a permis de traiter l'accessibilité, l'accueil, et la salle artistique (menuiseries). La

ressourcerie va s'installer.

- **Débat** : M. MURAT critique la lenteur et l'utilité du projet, réclamant le coût total final. Madame le Maire défend un projet d'économie solidaire et une méthode de travail par enveloppes successives (tranches de 100 000 €). M. BERTRANDY précise que le décret tertiaire (plan Énergie) ne s'appliquera pas à ce bâtiment.

2. Lotissement Point sur la commercialisation : 6 lots vendus, 2 réservés

- **Débat** : M. MURAT qualifie le projet de "gouffre financier" et déplore un manque de prévoyance. M. BOULEAU rappelle l'impact de la hausse des coûts de construction et de la crise immobilière.

3. Cantine à 1 euro M. MURAT interroge sur ce dispositif. Madame le Maire indique qu'il est provisoirement suspendu par l'État mais que la commune travaille sur une tarification dégressive via le CCAS.

4. Maison intergénérationnelle Le permis de construire est déposé. Livraison prévue en 2027 (Gestion : Corrèze Habitat).

5. Mur du Café de la Gare Mme MAURY demande si la réfection du mur mitoyen incombe à la commune. M. JOURDE confirme qu'il s'agit d'une propriété communale. Il explique que le mur, instable, ne peut être laissé en l'état. Il est nécessaire de l'abattre à 1,50 m et d'assurer sa stabilité, en suivant les recommandations de l'ABF. Mme MAURY déplore les frais supplémentaires. M. JOURDE précise que l'ouvrage initial manquait de solidité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Fait à Neuvic, le 08/01/2026

La Maire, Dominique MIERMONT

La Secrétaire de séance, Nathalie BUGEAT

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame le Maire ;

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte-rendu de l'assemblée du 1ER DECEMBRE 2025.
- **AUTORISE** Madame le Maire à appliquer les décisions prises lors dudit Conseil.

VOTE LIE A LA DELIBERATION

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

15 VOTANTS

15 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

